

● (1425)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): En réponse à la première partie de la question, madame le Président, je dirai que le Règlement de la Chambre est raisonnable puisque j'ignore tout de l'article et de ce qu'on a donné en échange, comme il dit . . .

Une voix: Vous allez le savoir.

M. Trudeau: Je le saurai lorsque le comité présentera son rapport, mais comme j'estime que la question au fond est beaucoup plus sérieuse, je vais tenter d'y répondre sérieusement. Au moment où nous avons saisi la Chambre de la résolution, madame le Président, nous avions au moins avec nous le Nouveau parti démocratique . . .

Une voix: Il s'est vendu de bonne heure.

M. Trudeau: . . . ainsi que les premiers ministres de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Autrement dit, nous estimions tous que cette résolution était nécessaire et importante. Depuis lors, les nombreux témoins qui ont déposé devant le comité et le ministre de la Justice qui a présenté ses amendements ont tous dit qu'il fallait que le gouvernement accepte toute proposition d'amendement susceptible de rallier l'adhésion d'un plus grand nombre, mais qu'il refuserait toute proposition d'amendement, si souhaitable soit-elle, si elle risquait de nous faire perdre l'appui dont nous sommes déjà assurés.

Nous tenions à ce que ces amendements soient examinés à la deuxième étape de l'étude de la résolution.

Une voix: Et c'est cela se conduire en chef?

M. Trudeau: Ce qui importe, c'est de faire adopter la résolution. C'est cela le rôle du chef, madame le Président.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Soixante-quatre pour cent!

M. Trudeau: Le député d'en face est vraiment à côté de la question quand il parle de baratinage. Nous entendons dire que le parti conservateur . . .

Une voix: Allez-vous baratiner?

M. Trudeau: . . . est en faveur d'une charte . . .

Mme le Président: A l'ordre. Je crains bien de devoir interrompre le très honorable premier ministre. Je le prie de répondre à la question qui est posée à la Chambre . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Il fait de son mieux.

Mme le Président: . . . plutôt qu'aux interjections des autres députés. La parole est au député de Provencher.

M. Epp: Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Il a déclaré que de nombreux témoins avaient comparu devant le comité et c'est vrai. Invariablement ils ont réclamé la constitutionnalisation

Questions orales

du droit à la propriété. De nombreux Canadiens veulent qu'on garantisse leur droit à la propriété . . .

Une voix: La plupart d'entre eux.

M. Epp: . . . dans la charte des droits. Je voudrais donc demander au premier ministre la raison pour laquelle dans son témoignage le ministre de la Justice a déclaré «Nous avons décidé, le premier ministre et moi-même que nous n'accepterions pas . . .»

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Clark: Quand l'a-t-il dit, madame le Président?

Mme le Président: Je crois, je n'étais là, mais je crois aussi que le député est en train de citer des propos tenus au cours des délibérations du comité et cette pratique n'est pas actuellement autorisée par nos usages parlementaires.

M. Lawrence: C'est une question de politique et elle est importante.

M. Epp: Madame le Président, je voudrais demander au premier ministre, compte tenu des diverses déclarations de son ministre s'il avait besoin de l'appui du député d'Oshawa (M. Broadbent) et du NPD ainsi que de celui du premier ministre provincial Blakeney et du NPD . . .

Des voix: Règlement!

M. Epp: . . . le premier ministre pourrait-il dire pourquoi cet appui revêtait une importance telle qu'il était en fait disposé à ne pas tenir compte . . .

M. Lalonde: Il ne s'appelle pas Peter.

M. Epp: . . . des vœux de la majorité des Canadiens qui sont en faveur de l'insertion du droit à la propriété.

M. Trudeau: Madame le Président, pour le gouvernement fédéral, le droit à la propriété figure déjà dans la Déclaration des droits qui remonte à l'époque où le très honorable John Diefenbaker était premier ministre . . .

Une voix: Le préambule aussi.

M. Trudeau: On peut donc considérer que le droit à la propriété est garanti, madame le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Pour ce qui est de la compétence du fédéral, ils le sont. Sauf erreur, le parti conservateur . . .

M. Clark: Ce n'est pas ce que Bob Kaplan a dit.

M. Trudeau: . . . c'est qu'il ne veut pas imposer la charte aux gouvernements provinciaux.

Une voix: Quelle est la position du parti libéral?

M. Trudeau: Voilà la position du parti conservateur.

Une voix: Quelle est celle du parti libéral?